



Ville de Castelnaudary

Direction Générale des Services
Service Marchés Publics

Département de l'Aude

Arrondissement de Carcassonne

Matière : Commande publique
Sous matière : Marchés publics

OBJET : Fourniture et installation d'un système de sonorisation au Théâtre des 3 Ponts

Décision N°2024-209

DECISION DU MAIRE

Le Maire de Castelnaudary,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-22 et L2122-23, relatif aux délégations dont le Maire peut être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat.

VU la délibération du Conseil Municipal n°2020-239 du 24 novembre 2020 portant délégations données à Monsieur le Maire et notamment l'Alinéa n°4,

VU le code de la commande publique, notamment les articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1°

VU le règlement intérieur des procédures adaptées approuvé par délibération n°306 du 11 décembre 2023 : article 7.2,

VU la publication sur la plateforme de dématérialisation des marchés publics du Département de l'Aude en date du 10 juillet 2024

VU les deux offres reçues et les critères de jugement des offres à savoir le prix des prestations (50%) et la valeur technique (50%)

DECIDE :

ARTICLE 1 : de signer avec la société AUDIO LUM dont le siège social est situé 31280 DREMIL-LAFAGE un marché de fourniture et d'installation d'un système de sonorisation au Théâtre des 3 ponts pour un montant négocié de 68 362,62€ HT.

ARTICLE 2 : la présente décision sera inscrite au registre des arrêtés du Maire et fera l'objet d'une information lors du prochain Conseil Municipal.

ARTICLE 3 : la présente décision peut être déférée au Tribunal Administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

Fait à Castelnaudary, le 20 septembre 2024

Le Maire,



Patrick MAUGARD

Envoyé en préfecture le 25/09/2024

Reçu en préfecture le 25/09/2024

Publié le 26 SEP. 2024

ID : 011-211100763-20240920-DEC2024209CP-DE

